

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-68 – Règlementation du stationnement Rue de la scierie pour le festival photo Focus

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande effectuée par FOCUS NATURE

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement pour permettre la tenue du festival photo Focus

A R R E T E

Article 1 : Du Jeudi 02 septembre 2026 au le dimanche 06 septembre 2026 inclus le stationnement sur les places de parking devant la salle de l'union seront réservées à la pose d'un chalet et à l'organisation de la manifestation.

Article 2 : La commune mettra en place la signalisation et les barrières qui s'imposent pour matérialiser le présent arrêté.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maïche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maïche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maïche
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maïche.

A Maïche, le 01/09/2026

Le Maire,
Régis LIGIER



Ville de Maïche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maïche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr